

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 Juillet 2025, 18 heures

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Messieurs Christophe DELACROIX, Youssef ISAOUTAN, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Monique Bonnafoux, pouvoir Jean-Pierre Mandray- Serge Firinga, pouvoir Béatrice Fernando, Véronique Souris, pouvoir Sylvie Dorléans

Gwénaelle Nepost absente excusée

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec le retrait de la délibération numéro 7

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

L'année scolaire s'est achevée sur des notes positives et enthousiastes  
Des spectacles très émouvants, des sorties, une expo de haut niveau et les traditionnelles leçons de natation.

La rentrée se fera dans la sérénité, les commandes de nouveaux meubles et de matériel pédagogique sont déjà passées. Madame le Maire tient à préciser que de gros travaux seront effectués dans l'été dans une des classes de maternelle, elle informe aussi les membres du conseil que le changement de la part du ministère de l'éducation de plusieurs programmes oblige la collectivité à effectuer des achats importants et imprévus pour que nos élèves et leurs enseignants aient bien tout le matériel pédagogique adapté.

Notre policier municipal a obtenu un poste à Valence. Un appel à candidatures a été lancé. Les maires des trois communes concernées (Plaissan, Tressan, Puilacher) ont auditionné les candidats et retenu une policière municipale de Balaruc les Bains qui arrive au 1er septembre.

Madame le Maire tient également à rassurer la population, à ce jour trois repreneurs se sont manifestés pour notre épicerie.

La commission d'attribution des logements sociaux s'est réunie, on peut se réjouir que les demandeurs de notre commune aient pour la plupart été satisfaits grâce à l'implication des élus. Il est à relever que les demandes sont bien plus nombreuses que les offres.

La résidence Pablo Neruda compte seulement 8 logements.

Dernière actualité : la fête de Plaissan a été une véritable réussite, beaucoup de monde.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Annie Boix

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR :**

DELIBERATION N°1 : Mandat CDG34 protection sociale complémentaire- Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 09/12/2024 sur la mise en place d'une participation financière pour la couverture du risque Prévoyance des agents à hauteur de 12 € par agent. La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique porte également sur un deuxième volet : la protection complémentaire santé des agents. Le CDG 34 va lancer pour le compte des collectivités territoriales une procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé.

Afin de pouvoir bénéficier de cette mise en concurrence, il convient de donner mandat au CDG34. Le fait de donner mandat n'engage pas la commune à souscrire un contrat mais permet la possibilité d'obtenir une offre avantageuse.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2 : Approbation rapport sur le prix et la qualité du service SMEH.

Exposé de Mr DELACROIX Christophe.

Mr Delacroix, conseiller municipal en charge de l'eau brute, de l'eau potable et de la GEMAPI rappelle à l'assemblée les contraintes liées à la sécheresse, explique l'augmentation du prix de l'eau ainsi que la politique d'investissement du syndicat.

Madame le Maire le remercie pour son assiduité et son engagement.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°3 : Choix du nom de l'école communale.

Exposé de Mme le Maire

Référendum lancé auprès de la population, 350 personnes ont laissé un bulletin dans l'urne. Parmi les huit noms de femmes célèbres deux noms sont plébiscités : Joséphine BAKER et Rosa PARKS

Vote : Joséphine BAKER 7 voix, Rosa PARKS 6 voix.

DELIBERATION N°4 : Composition du futur conseil communautaire de la CCVH.

Exposé de Mme le Maire

Le bureau de la CCVH s'est positionné pour que la prochaine assemblée qui sera mise en place au lendemain des élections municipales et communautaires permette une voix importante aux petites communes. C'est donc l'accord local qui a été entériné et que les conseils municipaux doivent valider.

Nombre de sièges à pourvoir : 51

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°5 : Accord de la commune sur le PAEN.

Présentation de Mr NEGROU Frédéric, adjoint

L'objet du PAEN est de mener une politique cohérente et dynamique, favorable à l'activité agricole, tout en préservant et valorisant les espaces naturels et paysagers du site.

Un programme d'actions organisé autour de trois axes opérationnels et un axe transversal est décliné en 9 objectifs opérationnels.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan d'action du PAEN de la Rouvière et autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Demande de reprise de concession cimetière.

Présentation de Mme le Maire

Un administré a acheté une concession perpétuelle dans le cimetière communal le 27 janvier 2023 d'une superficie de 3 mètres. Aucun caveau ou monument n'a été érigé sur cette concession. Aujourd'hui il souhaite revendre à la commune cette concession et racheter une concession plus grande afin que ces enfants puissent plus tard être enterrer dans le caveau familial.

L'article 7 du règlement municipal du cimetière permet avec accord du conseil municipal cette opération. La concession étant perpétuelle, le conseil municipal doit faire une proposition tarifaire non négociable au titulaire.

Pour rappel : Prix de la concession de 3 m2 500.euros, prix de la concession 6 m2 1000 euros.

Il est décidé de racheter au prix payé antérieurement soit 500 euros cette concession.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Demande subvention foot.

Présentation de Madame le Maire

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, faute d'éléments administratifs. La commune apportera cependant son aide matérielle en attendant le vote d'une subvention cet automne

Vote : A l'unanimité pour le retrait de la délibération.

DELIBERATION N°8 : Demande achat de terrain communal.

Présentation de Monsieur Pingaud, adjoint en charge de l'urbanisme

Demande de Mr CANVA et Mme DEPARDIEU achat une partie de la parcelle B 505, située entre le numéro 6 et 4 du lotissement les acacias.

Ils s'engagent à prendre à leur charge tous les frais liés à cette opération.

Il est décidé en séance d'ajourner cette délibération faute de données concrètes sur le prix.

Vote : A l'unanimité pour ajourner cette délibération

DELIBERATION N°9 : Demande subvention conseil départemental aménagements école et garderie.

Présentation de Madame le Maire

Demande portant sur le changement des fenêtres et volets roulants de la garderie, ancienne mairie et la mise aux normes d'accueil du public et réfection de peinture de la classe maternelle.

Devis pour la classe maternelle : 12 463.50 TTC, 11 368 € HT

Peinture : 2 290.80 € TTC, 1 909.00 € HT

Porte : 5 443.80 € TTC, 5 160.00 € HT

Maçonnerie, Rampe handicapé : 4 728, 90 € TTC, 4 299.00 € HT.

Devis pour la Garderie : 13 587.57 TTC, 12 773.00 HT

Volets et fenêtres : 13 587,57 € TTC, 12 773.00 € HT.

**TOTAL DE LA DEMANDE : 26 051.07 € TTC, 24 141 € HT.**

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : Adressage 3 A rue des Prunus.

Exposé de Mme Le Maire

Problème de voisinage important, deux propriétaires se retrouvent avec la même adresse.

Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir une discussion et une prise de position à l'amiable, Madame le Maire demande au conseil de trancher.

Il est alors décidé à l'unanimité de proposer le 3A rue des Prunus à la famille qui vit à l'année à Plaissan.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°11 : Retrait délibération fermeture rue du stade.

Exposé de Mme Le Maire

Par délibération 2024-057 du 09/12/2024, dans un souci d'amélioration de la sécurité routière, du stationnement et le respect de la vitesse en agglomération, un plan d'aménagement de la rue du stade a été décidé comme suit :

- Création de deux stops, un au carrefour du parking de la mairie et un au carrefour de l'avenue des jardins. De plus la deuxième partie de la rue du stade est impraticable pour des mesures de sécurité, il est proposé de fermer l'accès de la voie sauf desserte agricole à partir du carrefour du chemin des capoullières jusqu'au carrefour de la RD 131 (route de Vendémain),

Des travaux de réfection de voirie ont été effectués sur la deuxième partie de la rue du stade rendant la bande roulante praticable. Il n'y a plus nécessité de fermer à la circulation cette partie.

Afin d'annuler une partie de la délibération de décembre 2024, le conseil doit délibérer.

Vote : Unanimité

#### DELIBERATION N°12 : Installation sens unique rue de l'égalité.

Présentation de Monsieur Frédéric Négrou

A titre expérimental, il est proposé de créer une priorité de sens de circulation afin de ralentir et sécuriser la circulation. Une évaluation sera réalisée en fin d'année.

Vote : Unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 05.